



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

¹ Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 5359

Nom de l'établissement : Habitation

Adresse de l'établissement: Chemin du bois-des-arts 38, 1226 Thône Date dernière mise à jour: 2023

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ¹	Remarques	échéances
Extérieur	Cabane rangement 1	Plaque en fibrociment (X4)	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2028
Extérieur	Cabane rangement 2	Plaque en fibrociment (X4)	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2028
Extérieur	Cabane barbecue	Plaque en fibrociment (X2)	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2028
Extérieur	Cabane à animaux	Plaque en fibrociment (X6)	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2028

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.